

CONTRAT DE SAILLIE DE L'ETALON

QUIM'BO D'ARGENT

Saison 2011

| | |
|--|---|
| Le vendeur: Joël FAROUDJA Club Hippique de Clairis 89150 Savigny sur Clairis 06 08 85 48 91 | L'acheteur: Nom: Prénom: Adresse: Téléphone: |
|--|---|

RÉSERVATION D'UNE CARTE DE SAILLIE POUR LA JUMENT SUIVANTE :

Nom :
N° SIRE :
Race :
Père : Mère :

CONDITIONS :

1) A la réservation de la saillie, l'acheteur envoie un chèque de **250€ TTC** à l'ordre de Joël FAROUDJA pour la mise à disposition de 3 doses de 8 paillettes de semence congelée. La dose supplémentaire sera facturée **80€ TTC** dans la limite des stocks disponibles.

Seules les doses utilisées font l'objet de la vente. Les doses non utilisées restent la propriété de Joël FAROUDJA et seront retournées au centre de stockage.

Option 1* : l'acheteur joint un second chèque de **300€ TTC** qui sera encaissé le 1er octobre 2011 si la jument est gestante. En cas de vacuité, le chèque sera retourné, après réception d'un certificat vétérinaire daté au plus tard du 1er octobre 2011.

Option 2* : l'acheteur règle le solde de la saillie, soit **450€ TTC** à la naissance du poulain vivant à 48 heures.

2) Les frais d'acheminements des doses sont à la charge de l'acheteur qui joint un chèque de **98,07€ TTC** à l'ordre de Joël Faroudja. Le transport sera effectué par les services de la société Eurogen.

Dans le cas où l'acheteur enlèverait directement les doses au centre de stockage, ces frais s'élèvent à TTC.

3) Le certificat de saillie ne sera délivré qu'après le règlement intégral des sommes dues par l'acheteur, accompagné du contrat de saillie signé en 2 exemplaires et restitution des doses non utilisées au centre de stockage.

4) Toute utilisation frauduleuse de la semence de l'étalon Quim'bo d'Argent en dehors d'un contrat établi par Joël FAROUDJA fera l'objet de poursuites judiciaires.

5) En cas de rupture de stock de semence , de mort ou d'impossibilité de saillir de l'étalon, toutes les saillies seront annulées de plein droit sans indemnité.

La jument sera inséminée dans le centre de mise en place suivant :

Nom :

Responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Mail :

Fait en 2 exemplaires à

le

Le vendeur, Joël FAROUDJA

L'acheteur

Le présent contrat, signé des 2 parties, tient lieu de facture.

Tout naisseur d'un produit de Quim'bo d'Argent doit détenir un contrat de saillie rempli et signé en bonne et due forme, établi par Joël FAROUDJA, faute de quoi ce dernier se réserve la possibilité de poursuivre tout contrevenant en dommage et intérêts.

*Rayer la mention inutile.

